

Convocation aux assises et à l'assemblée générale d'Attac-Isère

Samedi 16 novembre 2019, de 9h à 16h00

Maison des habitants Chorier Berriat

10, rue H. Le Châtelier à Grenoble

Extrait des statuts (article 10 - Assemblée générale ordinaire)

« L'Assemblée générale ordinaire se compose de tous les membres à jour de leur cotisation pouvant présenter leur carte ou être dûment inscrit sur la liste d'ATTAC-ISÈRE. Elle se réunit chaque année. Tout membre peut être représenté par un autre membre de son choix. Le nombre de pouvoirs est limité à trois par adhérent.

Trois semaines au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour, fixé par le Conseil d'administration, est indiqué sur les convocations. Tout membre peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute question qu'il désire voir traitée. Il adresse à cet effet une lettre recommandée avec accusé de réception au président avant la réunion du Conseil qui précède la convocation de l'Assemblée générale ; le Conseil statue sur cette demande.

Le président, de préférence, ou l'un des membres du Conseil d'administration, expose la situation morale de l'association

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement de tout ou partie du Conseil d'administration. »

Extrait des statuts (article 8 - Conseil d'administration)

Le Conseil d'administration se compose d'un **minimum de dix membres** et d'un maximum de vingt membres. Ils sont élus pour un an par l'Assemblée générale ordinaire. Tout membre de l'association peut se porter candidat à l'élection du Conseil d'administration à condition qu'il puisse se prévaloir, le jour de l'Assemblée générale ordinaire, d'**une année pleine, au minimum, d'adhésion**. Sont élus les candidats ayant recueilli la majorité absolue des voix exprimées.

Vous trouverez, dans ce bulletin :

1. L'ordre du jour
2. Un pouvoir à remettre à tout adhérent d'Attac-Isère que vous souhaitez, si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée générale
3. Un bulletin de candidature au Conseil d'administration
4. Le rapport d'activité
5. Le rapport financier

Remarques

a. Vos éventuels projets de motion devront nous parvenir au plus tard le **vendredi 8 novembre 2019**

Attac Isère - Maison des associations - 6, rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble

b. N'oubliez pas d'apporter les documents joints et de vous munir de votre carte d'adhérent.

Assises et assemblée générale d'Attac-Isère,

samedi 16 novembre 2019

Ordre du jour

- 9h café partagé
- 10h arpentage
- 10h45 présentation des analyses en plénière
- 12h45 repas partagé
- 14h AG
- 16h Fin de l'AG

Nota :

Seuls les militants à jour de leur cotisation 2019 pourront prendre part aux votes.

Le vote pour l'élection du nouveau CA sera ouvert jusqu'à 15h30 et les adhésions seront encore possibles le jour de l'assemblée générale.

Info pratique : La maison des habitants est l'ancien centre social Chorier Berriat situé non loin de la place St Bruno.